



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 29 mars 2018

27 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Roger Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Sylviane Duchosal - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - André Pellicier - Céline Pellicier - Lionel Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Lucien Spigarelli - Solène Terrillon - Claudine Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin.

2 conseillers étaient excusés :

Nicolas Cougoule - Audrey Romao-Jacquier.

5 conseillers étaient excusés et avait donné pouvoir :

Bernadette Chamoussin (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Guy Ducognon (pouvoir à Stéphane Michel) - Laurence Dupuy-Verbinnen (pouvoir à Pascal Valentin) - Damien Meignan (pouvoir à Laurent Hureau) - Dominique Petrau (pouvoir à Victor Bonnevie)

6 conseillères étaient absentes :

Evelÿne Arnaud - Injoud Aÿche - Véronique Barco - Daisy Brun - Aurély Maillet - Sylvie Villars.

* * * * *

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Jean-Claude Doche est élu.

Mme le Maire propose le retrait d'un point de l'ordre du jour : « *Approbation du compromis de vente de charge foncière et de la convention d'aménagement touristique avec Optimo Promotion* » : ce retrait est accepté à l'unanimité des membres présents.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Restitution par la COVA de la compétence « *création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif* » à la Commune et approbation de la modification des statuts de la COVA

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la restitution de la compétence « *création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif chargé de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif des immeubles non raccordés au réseau public de collecte telle que définie par les dispositions de l'article L.2224-8-III du Code Général des Collectivités Territoriales* » à la commune, ainsi que le projet de statuts de la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

2 – Concession du snack bar du plan d'eau de Centron, choix du concessionnaire

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le choix du projet de M. Xavier Baron-Narbonne, domicilié à La Plagne Tarentaise, pour le développement et l'exploitation du snack bar dans le cadre d'une concession de service public, et de fixer le loyer à une valeur symbolique de 150 € par an, considérant la prise en charge par le preneur des travaux d'investissement pour la rénovation du snack bar.

3 – Régie d'eau : modification du bordereau de prix

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le bordereau modifié des prix des travaux effectués par la régie des Eaux d'Aime.

4 – Convention d'occupation à titre précaire d'un local à Montalbert avec M. Roland Montmayer, renouvellement

Lionel Pellicier sort de la salle et ne participe pas au vote.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler la convention d'occupation de ce local à titre précaire jusqu'au 30 novembre 2018, de manière expresse moyennant une redevance mensuelle de 100,91 € hors charges d'électricité qui seront à la charge du preneur du bail.

5 – Avenant n°5 à la convention administrative d'occupation d'un local à Montalbert avec M. Roland Montmayer

Lionel Pellicier sort de la salle et ne participe pas au vote.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver l'avenant n° 5 à cette convention, dans les mêmes termes jusqu'au 30 novembre 2018, moyennant une redevance annuelle de 1 978,40 euros.

Finances

6 – Vote des budgets primitifs 2018, budget principal, budgets annexes remontée mécanique Granier et lotissement de l'Adray à Longefoy

6.1 Budget principal : budget primitif 2018

.Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le vote pour l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif de la commune d'Aime pour l'année 2018, section qui s'équilibre à 13 931 654,00 euros en dépenses et en recettes, dont 3 382 937,48 € d'excédent reporté.

.Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le vote pour l'ensemble des chapitres de la section d'investissement du budget primitif de la commune d'Aime pour l'année 2018, section qui s'équilibre à 6 875 413,00 euros en dépenses et en recettes, dont 610 092,89 € de déficit reporté.

6.2 Budget Remontée Mécanique Granier : budget primitif 2018

.Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la remontée mécanique de Granier, qui s'équilibre à 3 139,00 euros en section de fonctionnement dont 2 881,81 euros d'excédent reporté.

6.3 Budget lotissement de l'Adray à Longefoy : budget primitif 2018

.Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du lotissement de l'Adray à Longefoy, qui s'équilibre à 1 038 482,00 euros en section de fonctionnement et à 1 000 482,00 euros en section d'investissement.

7 – Vote des subventions aux budgets annexes

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, afin d'équilibrer les budgets primitifs 2018 des services eau et assainissement, de verser des subventions d'équilibre ainsi que le prévoit l'article L2224-2 alinéas 2 et 3 du CGCT, comme suit :

- SERVICE EAU, section de fonctionnement (compte 747) : 20 710,00 €
- SERVICE ASSAINISSEMENT, section de fonctionnement (compte 747) : 27 247,00 €

8 – Vote des taux des impôts locaux

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales en 2018.

9 – Modification et clôture de l'autorisation de programme de l'AMO de Plagne Aime 2000

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver pour l'année 2018, l'affectation des crédits de paiement proposés, et précise que 2018 constitue la dernière phase de réalisation de l'autorisation de programme.

10 – Refuges de Granier : vote des tarifs 2018

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs du refuge de la Coire, à Granier, pour la saison d'été 2018 tels que ci-dessous :

Refuge :	Nature	Montant par nuitée	Taxe de séjour
Cornet	Adulte	13,56 €	0,44 €
Cornet	-18 ans	14,00 €	Pas de taxe de séjour
La Coire	Individuel (adulte)	16,56 €	0,44 €
La Coire	Groupe (à partir de 10 personnes)	14,56 €	0,44 €
La Coire	Enfant – 10 ans	12,00 €	Pas de taxe de séjour
La Coire	Enfant 10 à – 18 ans	15,00 €	Pas de taxe de séjour

11 – Exonération de taxe foncière bâtie des locaux occupés par la Maison de Santé pluridisciplinaire

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et au titre de la part communale, d'exonérer de taxe foncière les propriétés bâties les locaux appartenant à la Communauté de Communes des Versants d'Aime occupés à titre onéreux par la Maison de santé pluridisciplinaire, située 811, avenue de Tarentaise – 73212 AIME-LA-PLAGNE, pendant une durée de 15 ans.

Il fixe le taux de l'exonération à 100 %, et autorise le Maire à déclarer cette exonération auprès du Service des impôts avant le 1er janvier 2019.

Ressources Humaines

12 – Création des emplois saisonniers 2018

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de créer les postes saisonniers comme détaillés ci-dessous, étant précisé que la rémunération des agents saisonniers sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques :

- pour l'été 2018 :

- . 9 emplois jeunes de 3 semaines
- . 2 emplois jeunes de 2 semaines à la médiathèque
- . 6 emplois de six mois aux services techniques
- . 1 emploi de 2 mois pour l'entretien et la maintenance du site de Plagne Aime 2000
- . 1 emploi d'ASVP de 2 mois

- pour la saison hivernale 2018/2019 : 2 emplois d'ASVP pour 4 mois.

13 – Modification du tableau des effectifs

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit à la date du 1er mai 2018, et qui permettra les avancements de grade des 17 agents proposés à la Commission Administrative Paritaire (CAP) des 20/12/17 et 28/02/18 :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique	1	35 h	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	35 h
Adjoint technique principal de 2ème classe	6	35 h	Adjoint technique principal de 1ère classe	6	35 h

ATSEM principal de 2ème classe	1	35 h	ATSEM principal de 1ère classe	1	35 h
ATSEM Principal de 2ème classe	3	32 h 45	ATSEM principal de 1ère classe	3	32 h 45
ATSEM principal de 2ème classe	1	32	ATSEM principal de 1ère classe	1	32
ATSEM principal de 2ème classe	1	31 h 22	ATSEM principal de 1ère classe	1	31 h 22
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2	35 h	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	2	35 h
Gardien-brigadier	1	35 h	Brigadier-chef principal	1	35 h
Technicien principal de 2ème classe	1	35 h	Technicien principal de 1ère classe	1	35 h

II – Urbanisme, affaires foncières :

14 – Autorisation de dépôt de permis de construire pour l'usine de nano filtration lieudit « dessus Montgirod »

..Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents (2 *oppositions* : Victor Bonnevie + le pouvoir de Dominique Petrau), d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme pour les travaux de construction d'un local d'unité de production d'eau potable à Montgirod, lieudit "Dessus Montgirod".

15 – Vente de la parcelle YN n°321, lieudit « Longefoy » à M. et Mme Jean-Marie Etienne

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente à M. et Mme Jean-Marie Etienne la parcelle cadastrée section YN n° 321, d'une superficie de 40 m², au prix total de 4 000 €.

16 – Approbation du compromis de vente de charge foncière et de la convention d'aménagement touristique avec Optimo Promotion, à Plagne Montalbert

..Point retiré de l'ordre du jour.

La séance du Conseil municipal est levée.

Pour affichage, le 03/04/18

Le Maire

A retirer de l'affichage à compter du 05/06/18